



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

A VIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien tiendra une consultation publique écrite selon la procédure prévue à l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, dans le cadre de la demande de dérogations mineures 2021-012.

Vos représentations ou commentaires écrits sur cette demande peuvent être adressés à la municipalité, du 25 juillet au 9 août 2021, en écrivant au soussigné, à l'adresse courriel suivante en spécifiant dans l'objet le numéro de la dérogation :

direction@saintfabien.net

ou au

20A, 7^e avenue,

Saint-Fabien Québec G0L 2Z0

Après avoir pris connaissance des commentaires, le conseil municipal adoptera une résolution, autorisant ou refusant la demande de dérogations mineures, lors d'une séance ordinaire à être tenue le 9 août 2021.

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

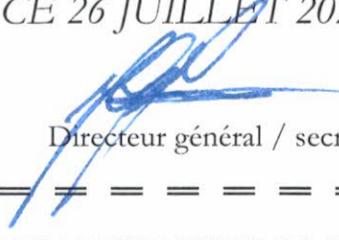
Le demandeur dépose une demande de dérogation afin de rendre conforme l'implantation de la clôture, car la hauteur est de 1.8m, contrairement à la hauteur de 1.2m exigée à l'article 10.8 du règlement de zonage #476. De plus, le demandeur dépose une demande afin de permettre l'implantation d'une baignoire à remous extérieur dans la cour avant, contrairement à ce qui est exigé à l'article 6.1.3 du même règlement.

Les documents relatifs à la présente demande de dérogation mineure peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le service administratif de la municipalité durant les heures habituelles de bureau.

Désignation de l'immeuble affecté

3 869 573 du cadastre du Québec (5, avenue du Manoir).

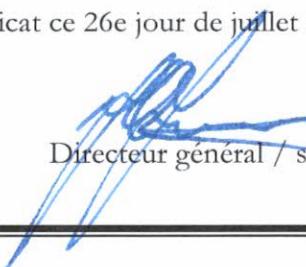
DONNÉ A ST-FABIEN, CE 26 JUILLET 2021


Directeur général / secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 26e jour de juillet 2021 entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26e jour de juillet 2021.


Directeur général / secrétaire-trésorier

